



LIVRET D'ACCUEIL
DU
DOCTORANT

2021 - 2022

Bienvenue à Avignon Université !

2 Écoles Doctorales : l'ED 536 « Agro&sciences » et l'ED 537 « Culture et Patrimoine »	230 doctorants	40 thèses soutenues par an	20 cotutelles internationales par an	2 campus : Hannah Arendt et Jean-Henri Fabre
---	---------------------------	---	---	---



Sommaire

MOT D'ACCUEIL DES DIRECTEURS DES ÉCOLES DOCTORALES	4
LA FORMATION DOCTORALE	5
LE COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL DE THESE (CST)	5
LA PROCEDURE DE REINSCRIPTION	5
LES FORMATIONS.....	6
DISPOSITIFS D'AIDES EN FAVEUR DES DOCTORANTS.....	8
PROGRAMME PERDIGUIER.....	8
PROGRAMME D'AIDES AUX COTUTELLES	8
PROGRAMME D'AIDE A LA MOBILITE DES EDS.....	9
AIDE POUR PARTICIPATION A UN CONGRES INTERNATIONAL A L'ETRANGER	9
LES SERVICES A CONNAITRE	10
LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE (BU)	10
LES RESSOURCES HUMAINES	11
LE CROUS AIX-MARSEILLE	12
LA DIRECTION D'APPUI A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION (DARI)	13
LES RESSOURCES A DISPOSITION DES DOCTORANTS	14
CULTURE.....	14
ACCUEIL DES DOCTORANTS ETRANGERS	15
SERVICES NUMERIQUES	16
SANTE SUR LE CAMPUS	17
LES ASSOCIATIONS, PAR ET POUR LES DOCTORANTS.....	19
LES ELUS REPRESENTANTS DES DOCTORANTS	20
LES PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE BESOIN	21
LISTE DES ADRESSES UTILES	22

Mot d'accueil des Directeurs des Écoles Doctorales

Bienvenue à Avignon Université et toutes nos félicitations pour votre entrée dans le cursus de doctorat. Avignon Université est un établissement supérieur de formation et de recherche qui réunit plusieurs unités de recherche et laboratoires dans des domaines larges et variés autour des thèmes « AgroSciences & Sciences » et « Culture & Patrimoines ». Ces thèmes sont portés par les 2 écoles doctorales d'Avignon Université, lesquelles accueillent plus de 250 doctorants tous les ans sur les 2 campus.

Accompagner le projet de thèse

La mission principale des ED est d'accompagner au mieux le projet de thèse de doctorat, qui est un travail de recherche passionnant et de longue haleine. Pour cela, les écoles doctorales d'Avignon Université, accompagnées par le Collège des études doctorales, proposent des formations disciplinaires et d'insertion professionnelle à destination des doctorants et des doctorantes. Ces formations permettent de renforcer la maîtrise des connaissances des étudiants et des étudiantes dans la discipline choisie pour leur doctorat et d'approfondir les méthodes de recherches utilisées dans son domaine. Les écoles doctorales mettent en place également des programmes d'aides à la mobilité (stage pendant la thèse), participation à des congrès internationaux, et autres qui sont des outils très intéressants pour réussir son projet de thèse.

Faciliter l'insertion professionnelle du jeune docteur

Les écoles doctorales ont également pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, aussi bien dans le monde académique que dans le monde industriel. Les « doctoriales » et autres événements comme les journées des ED, sont des moments de convivialité forte qui permettent de faire connaître son projet de thèse à l'intérieur de l'établissement et en dehors.

Pour conclure, réaliser une thèse de doctorat est un travail intellectuel passionnant, qui développe le sens des responsabilités, l'autonomie mais aussi le travail en équipe. Nous souhaitons à tous nos futurs docteurs et docteurs ; et à leurs directeurs de thèse, de conduire des recherches fructueuses et épanouissantes au sein des écoles doctorales d'Avignon Université.

Yezekael HAYEL
Directeur de l'ED 536

Johnny DOUVINET
Directeur de l'ED 537

La formation doctorale

Le Comité de Suivi individuel de Thèse (CST)

Son rôle : s'assurer de l'avancement des travaux et du suivi des formations, s'informer des difficultés éventuelles, envisager d'éventuelles réorientations du sujet, examiner les perspectives de soutenance, de publications...

La 1^{re} réunion du comité de suivi doit se tenir avant la réinscription en 2^e année, la 2^e réunion du comité de suivi doit se tenir avant la réinscription en 3^e année. Dans l'éventualité d'une demande de 4^e inscription, une 3^e réunion du comité de suivi doit être organisée en préalable (avis obligatoire pour les doctorants à temps plein). Un CST est également requis en 6^e année pour les doctorants à temps partiel qui envisagent de faire une demande de dérogation pour une inscription exceptionnelle en 7^e année (avis obligatoire du comité de suivi pour la commission de dérogation).

Les autorisations de réinscription sont conditionnées à la réalisation des CST.

Composition du CST : directeur (et éventuels codirecteurs et co-encadrants) de thèse, directeur de laboratoire ou de son représentant et au moins un expert scientifique extérieur à l'ED et au projet de thèse. La direction de thèse doit se retirer en fin de réunion pour un entretien du doctorant avec le membre extérieur et la direction du laboratoire (*Le représentant du laboratoire ne doit pas faire partie de la direction de la thèse*). Un rapport type de comité de suivi par École Doctorale doit être remis à l'ED. Dans le cas de thèses confidentielles, un accord de confidentialité pourra être signé entre l'université et l'expert extérieur. Un membre extérieur peut siéger au jury de soutenance en tant qu'examinateur mais pas en tant que rapporteur ni en tant que président de jury.

La composition du jury doit être validée avant la tenue du 1^{er} CST par le directeur de l'ED. Pour cela, la fiche type de composition (disponible sur le site de l'ED) doit être envoyée à l'ED.

La procédure de réinscription

Lors d'une inscription pour une 2^e et une 3^e année de thèse, seule la fiche de demande d'autorisation d'inscription doit être retournée. Cette fiche doit être téléchargée dans l'ENT dans l'onglet "demande d'autorisation d'inscription".

Réinscription par dérogation

- Pour les doctorants à temps plein : à partir de la 4^e année
- Pour les doctorants à temps partiel : à partir de la 7^e année

Procédure et pièces à fournir par le doctorant :

- un courrier du doctorant adressé au Président de l'Université d'Avignon sollicitant une nouvelle inscription et expliquant les raisons qui l'amènent à demander une dérogation
- la demande d'autorisation d'inscription signée par le directeur de thèse et le directeur de laboratoire
- la fiche du comité de suivi de thèse de la dernière année d'inscription
- un courrier de la part du directeur de thèse appuyant sa demande
- un état d'avancement des travaux
- le portefeuille de formation
- pièce justificative en cas de maladie

Le comité est particulièrement vigilant à l'état d'avancement des travaux et fondera sa décision sur l'avis émis par le comité de thèse de 3^e année ou de 6^e année. Les réinscriptions se feront directement par l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Un délai supplémentaire peut être accordé à titre dérogatoire par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'ED après avis du bureau des ED/CED.



Les formations

Les formations proposées aux doctorants se partagent en deux versants principaux : les unes sont délivrées par le CED dans le cadre d'une mutualisation entre les deux ED, les autres sont propres à chacune des ED et s'adossent en particulier aux laboratoires qui sont rattachés à chacune d'entre elles.

L'obtention du diplôme de doctorat requiert la validation de l'équivalent de **60 crédits ECTS** dans chacun des 2 volets suivants :

- Aide à l'insertion professionnelle (40 ECTS)

- Formations disciplinaires, en liaison avec les thématiques de recherche (20 ECTS)

Inscription à une formation :

Les modalités d'inscription à une formation sont transmises par les ED au moment de l'ouverture de la formation. Pour toutes questions, envoyer un mail à johanne.gutierrez@univ-avignon.fr

Les crédits ECTS d'une formation sont validés :

- Quand l'intégralité de la formation est suivie. En cas d'absence justifiée à une partie de la formation, un nombre de crédits ECTS inférieur pourra être attribué au doctorant.
- Lorsque le questionnaire d'évaluation (transmis à chaque participant à l'issue de la formation par voie électronique) est complété.

Pour validation des crédits pour les formations hors ED il faut transmettre à gestion-ed@univ-avignon.fr :

- Avant la formation :
 - une demande d'autorisation préalable (disponible sur le site)
 - descriptif/programme de la formation
- Après la formation : une attestation délivrée par les organisateurs (précisant l'objet et le nombre d'heures de la formation).

La liste des formations ouverte sur l'année en cours et le tableau à compléter et à renvoyer tous les ans sont disponibles ici :

<https://univ-avignon.fr/recherche/le-doctorat/formations-1124.kjsp?RH=1615287634904>

Dispositifs d'aides en faveur des doctorants

Programme Perdiguier

Soutien à la mobilité internationale des doctorants inscrits à Avignon Université. Cela concerne les doctorants (hors cotutelle) inscrits à l'Université d'Avignon qui souhaitent effectuer un séjour de recherche d'au moins 2 mois dans une structure d'accueil à l'étranger. Attention les doctorants étrangers partant en mobilité vers leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Trois sessions d'examen des dossiers de candidatures sont organisées par an.

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès du collège des études doctorales de l'Université d'Avignon à l'adresse bourse-perdiguier@univ-avignon.fr.



Programme d'aides aux cotutelles

Le programme Aide Aux Cotutelles soutient la mobilité internationale des doctorant(e)s inscrit(e)s à Avignon Université dans le cadre d'une cotutelle. Il a pour objectif d'encourager la mise en place de cotutelles de thèse, en garantissant un revenu minimum aux doctorant(e)s pendant les périodes de mobilité prévues dans le cadre de la cotutelle, et en contribuant aux frais de déplacement.

Cette Aide dépend de la situation du/de la doctorant(e) :

- Pour les doctorant(e)s dont l'essentiel de la thèse se fait à Avignon : cette Aide vise à soutenir la mobilité sortante vers l'établissement de cotutelle ;
- Pour les doctorant(e)s dont l'essentiel de la thèse se fait à l'étranger : cette Aide vise à soutenir la mobilité entrante vers Avignon Université.

Cette aide couvre une mobilité dont la durée doit être comprise entre 2 mois (minimum) et 12 mois (maximum).

Le dossier à déposer à l'École Doctorale doit comporter :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé par le/la doctorant(e), le directeur/la directrice de thèse et le directeur/la directrice de laboratoire concerné(e) à l'UA ;
- Un justificatif de bourses ou autres aides financières déjà perçues pendant la période de mobilité ;

Toute demande doit être déposée au moins 2 mois avant la première mobilité.



Programme d'aide à la mobilité des EDs

Des séjours de 15 jours à 2 mois à l'étranger. Sous réserve d'avis favorable du bureau des ED/CED, le doctorant peut bénéficier d'une aide de 700 euros pour mettre en œuvre son projet.

Aide pour participation à un congrès international à l'étranger

Tout doctorant présentant une communication orale à un congrès international à l'étranger peut demander une participation des ED/CED à ses frais de mission. Cette aide forfaitaire n'est accordée qu'une fois au cours de la thèse. Le montant de l'aide attribuée est modulé en fonction du pays de destination (pays frontaliers de la France : 200 euros / Europe et Maghreb : 350 euros / au-delà : 500 euros).

Les services à connaître

La Bibliothèque Universitaire (BU)

Avignon Université dispose de deux bibliothèques universitaires : la bibliothèque Maurice Agulhon (campus Hannah Arendt) et la bibliothèque Agroparc (campus Jean-Henri Fabre). L'inscription, automatique pour les étudiant.e.s d'Avignon Université, permet d'emprunter des documents et de consulter la bibliothèque électronique.

Bibliothèque électronique

Elle se compose de :

- 74 bases de données dans tous les domaines de la connaissance donnant accès à plus de 410 000 livres électroniques et 50 000 titres de périodiques électroniques.
- Une médiathèque numérique offrant plus de 6 000 films de fiction et documentaires.

Ariane, le moteur de recherche de la bibliothèque, vous permet d'interroger simultanément les collections physiques et électroniques de la bibliothèque. Vous avez également la possibilité d'effectuer des recherches directement dans les différentes ressources électroniques via le site de la bibliothèque.

La bibliothèque Maurice Agulhon vous propose différents types d'espaces :

- une zone silence où les échanges ne sont pas permis ;
- une zone calme où les échanges à voix basse sont permis ;
- deux salles de travail en groupe ;
- deux espaces de convivialité ;
- un espace dédié aux images (BD, vidéos) et à la presse
- Trois salles accessibles sur réservation (réunion, formation ou projection).

Prêt entre bibliothèques

Ce service vous permet d'obtenir des documents non disponibles à la bibliothèque.

Sur place (aux permanences du bureau de renseignement bibliographique ou sur rendez-vous) ou en ligne (UBIB), des bibliothécaires vous guident dans vos recherches, vous expliquent le fonctionnement du catalogue ou des bases de données.

Les Ressources humaines

Les missions principales de la DRH sont réparties en 4 pôles :

- Pôle Gestion : Gestion administrative et financière des personnels administratifs et enseignants (contractuels et titulaires)
- Pôle Qualité de Vie au Travail : Qualité de vie au travail, Médecine de Prévention, Action Sociale, Harcèlement, discrimination, mal-être
- Pôle Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) : Formation professionnelle des personnels, Organisation et suivi des concours et recrutement des personnels administratifs et enseignants, Entretien professionnel, Campagne de mobilité interne, Conseil en évolution professionnelle
- Pôle Pilotage : Bilan social, Coordination paye, Gestion des Instances CHSCT, CT, CPE, CAr, CACr, CCP ANT, dialogue social, Contrôleur de gestion RH : chargé d'études et analyses / suivi des emplois

Liste des documents à fournir :

- Carte nationale d'identité / Passeport en cours de validité
- Un RIB à votre nom
- Une copie de la carte vitale
- Un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois)
- Une copie des diplômes
- Fiche de renseignements
- Charte informatique de l'établissement
- Une copie du certificat de situation militaire (*si besoin*)
- Ma demande de Supplément Familial de Traitement (SFT) accompagné d'une copie du livret de famille indiquant les enfants à charge (*si besoin*)
- Une copie de la carte de séjour (*si besoin*)
- Une copie de l'autorisation de travail en cours de validité (*si besoin*)
- Un extrait de l'acte de naissance traduit en français (*si besoin*)

Vous serez contacté par votre gestionnaire une première fois pour valider les termes de mon contrat et le signer, puis une seconde fois pour prendre possession de votre exemplaire signé par la Direction. Lors de la signature de votre contrat, votre gestionnaire vous transmettra une identité numérique permettant d'accéder à votre Espace Numérique de Travail. Le jour de votre prise de fonctions à l'Université d'Avignon, vous devez signer votre Procès-Verbal d'Installation (PVI). Cette démarche est réalisée directement dans votre service/laboratoire. Enfin, vous devez créer votre emploi du temps sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT). Une fois validé par votre responsable hiérarchique, vous aurez accès à votre planning de congés pour l'année universitaire en cours.

Le CROUS Aix-Marseille

Missions : Accompagner les étudiant.e.s dans leur vie quotidienne en vue de contribuer à leur réussite académique, à la construction de leur citoyenneté et à leur épanouissement, accompagner les politiques de développement des établissements d'enseignement supérieur de l'académie, tels sont les objectifs du Crous d'Aix-Marseille Avignon.

Le Crous d'Aix-Marseille Avignon accompagne en particulier, dans une volonté exprimée, l'essor d'Avignon Université, notamment sur le volet du logement social étudiant et de la restauration.

Depuis la rentrée 2018, les étudiant.e.s doivent s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), collectée par le Crous et reversée pour partie aux établissements d'enseignement supérieur. Le produit de la CVEC permet de financer des actions adaptées aux besoins des étudiant.e.s pour l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études.

L'Antenne du Crous d'Avignon a à cœur de s'impliquer dans les événements identitaires d'Avignon Université et d'être à l'écoute des associations étudiantes d'Avignon, dont elle accompagne les initiatives et qu'elle accueille naturellement dans ses structures d'hébergement et de restauration.

Le Crous héberge notamment le studio de Radio Campus Avignon.

Le service social du Crous d'Aix-Marseille Avignon, qui instruit conjointement les demandes d'allocations spécifiques du Crous et d'aides individuelles du FSDIE de l'université, assume un rôle important d'écoute des étudiant.e.s en difficulté et d'orientation vers les services de médecine préventive et les associations caritatives, qui apportent leur soutien professionnel aux étudiant.e.s.

La Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI)

Autour des deux axes identitaires « Agro&Sciences » et « Culture, Patrimoine et Sociétés Numériques » de l'établissement, la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI) soutient les activités de recherche de ses 17 laboratoires et unités de services.

Elle participe à la mise en œuvre et au pilotage opérationnel de la politique scientifique de l'Université aux côtés du Vice-Président de la Commission Recherche et du Vice-Président Recherche et Développement Economique.

Elle accompagne les acteurs de la recherche (enseignants-chercheurs, chercheurs, structures fédératives de recherche, doctorants), dans leurs relations avec les différents partenaires du monde socio-économique.

Son activité s'organise autour de 6 pôles de compétences :

- Pôle Partenariat, Valorisation et Transfert de technologies
- Pôle Communication Recherche, Médiation et Diffusion de la Culture scientifique technique et Industrielle
- Pôle Ingénierie de Projets de Recherche et Développement International
- Pôle Structure et Infrastructure de Recherche Partagée :
 - L'École Universitaire de Recherche (EUR) Implanteus
 - La Plateforme 3A
 - La FR Agorantic
 - La SFR Tersys
- Pôle Gestion des Ecoles Doctorales
- Pôle Gestion Administrative et financière

Contact : maison-recherche@univ-avignon.fr

Les ressources à disposition des doctorants

Culture

Le Patch culture

Tous les jours, sur le campus Hannah Arendt et lors de permanences sur le campus Jean-Henri Fabre, faites valider votre Patch Culture et développez vos pratiques culturelles.

Le Patch Culture vous permet, dans chacune des 60 structures partenaires, de bénéficier, de places à 5€ ou 6€.

Créé en 2010, il permet aux membres de la communauté universitaire (étudiants et personnels) de découvrir les différentes structures culturelles et programmations du territoire : cinéma, théâtre, festival, musique, restaurateur, culture scientifique, danse...

La carte Patch Culture est gratuite et disponible à l'accueil de votre campus.

Elle est à retirer et à valider auprès de l'accueil du campus Hannah Arendt (du lundi au vendredi), ou sur le campus Jean-Henri Fabre (lors de permanences dès la mi-octobre) avec une photo d'identité.

La Maison de la Culture et de la Vie de Campus

Elle a pour objectif de contribuer à la vie culturelle et universitaire, par la diffusion des savoirs et des informations ainsi que par l'organisation de manifestations artistiques et culturelles.

Elle fonctionne depuis l'année universitaire 1995/1996. La loi du 26 janvier 1984 définit clairement la mission culturelle des établissements d'enseignement supérieur. De plus, depuis le 14 janvier 2002, un protocole quinquennal de coopération a été signé entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et celui de la Culture et de la Communication.

Les axes prioritaires en sont :

- la diffusion des savoirs
- la production de réalisations des étudiants et personnels
- l'organisation de manifestations artistiques et culturelles

Ces orientations s'articulent autour de la nécessité de favoriser le développement des pratiques amateurs des étudiants et leur participation active à la définition de la politique culturelle de l'établissement.

Bien qu'ayant favorisé l'émergence de nombreux événements culturels, elle peut encore asseoir et développer ses orientations.

Parmi les 5 chantiers prioritaires de l'université fixés par le gouvernement figure celui de la condition de vie des étudiants. (JO n°185 11 août 2007). La promotion de la culture y trouve sa place au côté du sport et de la vie associative.

Aujourd'hui, la Maison de la Culture et de la Vie de Campus organise le suivi de l'ensemble des actions culturelles de l'Université, qui est devenue l'un des premiers acteurs culturels et scientifiques du territoire. Les actions et valeurs que nous devons continuer à porter ensemble relève d'une double visée : d'une part, la culture comme facteur liant et identitaire de notre communauté et, d'autre part, de reconnaissance dans son territoire local, mais aussi international.

Organisation:

Directrice de la Culture : Myriam DOUGADOS

Directrice adjointe : Alexandra PIAUMIER

Gestionnaire administrative, en charge de la commission CVEC : Carine GANZIN

Secrétariat : Baïa PONTIER et Karinne MORIN

mission-culture@univ-avignon.fr

Accueil des doctorants étrangers

Avignon Université est le Point de contact local du réseau EURAXESS et membre de l'association Euraxess France. Le réseau [EURAXESS Researchers in Motion](#) est une initiative de la Commission Européenne inaugurée en 2004 et destinée à faciliter la mobilité des chercheurs en Europe. C'est un réseau de plus de 500 centres de services situés dans plus de 40 pays. Il a pour vocation d'accompagner les chercheurs en mobilité, qu'ils soient ressortissants de l'Union européenne ou d'un pays tiers. Associé dès 2001 à la réflexion européenne, le réseau français a coopéré activement avec la commission, notamment dans la mise en œuvre du visa Passeport Talent mention chercheur.

Le Point de contact local Euraxess est joignable tout au long de vos démarches, en français et en anglais, à euraxess@univ-avignon.fr

Services numériques

L'Université d'Avignon met au service de ses étudiants et de ses personnels de nombreux outils numériques facilitant le travail de chacun.

Accès aux outils

La Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information (DOSI) met à disposition des étudiants :

- 12 salles équipées d'ordinateurs connectés au réseau, dont 3 en libre accès, pour le Campus Hannah Arendt ;
- 15 salles équipées pour le Campus Jean-Henri Fabre.

L'accès au réseau de l'Université et plus généralement à Internet est aussi possible avec son propre ordinateur portable, par Wi-Fi dans de nombreuses zones de l'Université (BU, jardins, rez-de-chaussée, halls) ou dans certaines salles avec une connexion filaire (prises avec pastille bleue).

L'utilisation des salles et du matériel informatique nécessite une identité numérique (identifiant et mot de passe) délivrée aux étudiants par le Service des Études et de la Scolarité lors de leur inscription.

Ressources numériques et audiovisuelles

Des vidéoprojections des cours peuvent être réalisées dans l'ensemble des salles de l'Université, grâce à du matériel fixe ou mobile. Les missions Audiovisuel et Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) peuvent accompagner les enseignants pour la mise en place et l'utilisation du matériel et la conception de leurs supports de cours audiovisuel ou numérique.

Sur réservation, des visioconférences peuvent être organisées.

Un Environnement Numérique de Travail (ENT) riche

L'ENT à l'Université d'Avignon se présente sous la forme d'un portail web. Il est donc accessible 24h/24 et depuis n'importe quel poste informatique connecté à Internet.

Tous les services numériques proposés aux étudiants et personnels de l'Université d'Avignon via l'ENT sont accessibles grâce à leur identité numérique (identifiant et mot de passe).

Chaque étudiant inscrit à l'Université d'Avignon possède une adresse mail valable à vie de la forme **prenom.nom@alumni.univ-avignon.fr**. Cette adresse est l'adresse officielle des étudiants. Elle a pour vocation de faciliter les échanges entre l'étudiant et les enseignants, entre l'étudiant et l'administration de l'Université, y compris après la fin de ses études.

Santé sur le campus

Le service social du Crous

Le Service social du Crous a pour mission d'aider les étudiant.e.s à s'insérer au mieux dans leurs parcours d'études et à appréhender dans les meilleures conditions l'apprentissage de leur autonomie. Les assistant.e.s sociaux.ales sont soumis au secret professionnel. Ils.elles sont chargé.e.s de prendre en compte tous les problèmes sociaux (économiques, familiaux, santé, orientation) que les étudiant.e.s peuvent rencontrer.

Les assistant.e.s sociaux.ales reçoivent uniquement sur rendez-vous pris en ligne via le portail suivant : [MESSERVICES.ETUDIANT.GOUV.FR](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Deux types d'aides spécifiques peuvent être attribués pour faire face à des difficultés financières :

- les aides ponctuelles ;
- les allocations annuelles.

Le relais handicap

Le Relais handicap se charge de vous accompagner, vous orienter, vous conseiller afin d'organiser au mieux vos études et de trouver des solutions adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à nous consulter pour la mise en place d'aménagements dans le cadre de vos examens et/ou de vos études.

- POUR VOS EXAMENS : temps majoré, secrétariat d'examen, salle individuelle, prêt de PC munis des logiciels, reformulation/relecture du sujet.
- POUR VOS ÉTUDES : accompagnement sur le campus, soutien pédagogique, prise de notes, aménagement du cursus. Dès votre inscription, demandez à bénéficier du régime spécial d'études (étudiant.e en situation de handicap). Il est important de vous signaler au plus tôt auprès du Relais handicap, afin que les aménagements, après avoir été validés lors d'une visite médicale à la médecine préventive, soient mis en place dans les meilleurs délais.

Depuis 2018, pour poursuivre l'accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap, une adresse mail a été créée : REFERENT-ETUDIANT-HANDICAP@UNIV-AVIGNON.FR

Elle vous permet de rencontrer un étudiant.e, lui-même en situation de handicap. Cela ne remplace en aucun cas la procédure liée à la visite médicale et aux dispositions que pourrait prendre l'université avec votre accord.

La Médecine préventive

Un médecin et une infirmière sont à votre écoute pour toute question ou problème relatif à votre état de santé ou ayant une action sur celle-ci.

Ils vous proposent gratuitement :

- des consultations médicales ;
- des campagnes de prévention tout au long de l'année (dépistage sida, nutrition, addiction...) ;
- des conseils de prévention.

Ils délivrent divers certificats médicaux (aptitude aux sports, travail...), vérifient les vaccinations... Le médecin, agréé par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), sera votre interlocuteur pour l'organisation ou l'adaptation de votre cursus en cas de situation de handicap. En partenariat avec de nombreuses structures, la médecine préventive est à votre disposition pour vous répondre et éventuellement vous orienter concernant : sexualité, contraception, IST, IVG, centre de dépistage gratuit et anonyme, alcool, tabac, toxicomanie, déprime, troubles psychologiques, troubles de l'alimentation, du sommeil, toute difficulté médicale, sociale, familiale, affective pouvant entraver vos études.

LES CAMPAGNES DE PRÉVENTION ET DÉPISTAGE

La médecine préventive propose des campagnes de prévention et de dépistage. Elles concernent la communauté universitaire, en lien avec un réseau de partenaires du territoire. Ses objectifs sont :

- *sensibilisation à l'impact des dysfonctionnements nutritionnels sur la santé physique et psychique : obésité, anorexie, malnutrition, accompagnement psychologique, proposition de conseils personnalisés en diététique ;*
- *sensibilisation à l'impact des conduites addictives : alcool, drogues, addictions diverses ;*
- *organisation de campagnes d'information sur le SIDA, les IST et dépistages ;*
- *éducation à la nutrition sous forme d'animations diététiques dans les structures de restauration universitaire.*

Les associations, par et pour les doctorants

L'association ACACIA a pour but de créer un réseau entre les jeunes chercheurs de l'INRAE et d'Avignon Université et propose à ses membres des activités scientifiques et culturelles afin de faciliter leur intégration. Au travers de ses membres et de leurs connaissances, l'association ACACIA se destine également à organiser des animations pour partager la science dans ces pôles de recherche mais aussi avec le grand public. En effet, ACACIA participe à la fête de la science, au festival Pint of science, organise des forums d'anglais mais aussi des activités de pleine nature, des escape game, des lasergame et des afterwork (Partenariat avec les 2J, l'explosion, le beer district).

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette association et consulter les évènements déjà réalisés je vous invite à consulter son site : <https://assoacacia.wordpress.com/>

ou contacter directement l'association à l'adresse suivante : acacia.asso@gmail.com ou demander à faire partie du groupe Facebook : ACACIA - Association des jeunes chercheurs d'Avignon

Pour vous abonner à la mailing liste et recevoir toutes les informations sur les activités et les animations proposées par ACACIA c'est par ici :

<https://framalistes.org/sympa/subscribe/acacia>



Les élus représentants des doctorants

Les représentants des doctorants sont élus par et parmi les doctorants appartenant à l'école doctorale, pour une durée de mandat de deux ans. Le mandat prend fin en cas de démission, de perte de qualité de doctorant (à l'issue de l'année universitaire de soutenance de thèse).

L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage. Sont électeurs les doctorants régulièrement inscrits à l'université et appartenant à l'ED. Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur la liste des électeurs. La qualité d'électeur s'apprécie à la date du scrutin.

Tout électeur inscrit sur la liste électorale est éligible.

Tous les deux ans les doctorants sont donc sollicités pour qu'ils se mobilisent non seulement pour venir voter mais aussi pour se présenter à cette élection.

Pour chaque ED, il s'agit d'un scrutin de liste à 4 titulaires et 4 suppléants. Les candidats à cette élection doivent donc faire une proposition de liste à 8 membres (en précisant pour chacun qui est titulaire et qui est suppléant). Cette liste devrait être aussi représentative que possible des disciplines et laboratoires, des hommes et des femmes.

Les personnes à contacter en cas de besoin

Directrice du Collège des Eudes Doctorales (CED)

Mme Magali RAULT

Directeur de l'ED 536

M. Yezekael HAYEL

direction-ed536@univ-avignon.fr

Directeur de l'ED 537

M. Johnny DOUVINET

direction-ed537@univ-avignon.fr

Gestionnaire du CED et des EDs

Mme Aude de SAINT SALVY

Téléphone : 04 90 16 25 30

gestion-ed@univ-avignon.fr

Gestionnaire financière de la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI) et des formations doctorales

Mme Johanne GUTIERREZ

Téléphone : 04 90 16 25 23

gestion-ed@univ-avignon.fr

Directeur de la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI)

M. Jean-François BLANCO

Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

M. Georges LINARES

Contact Scolarité :

Sylvie Crombez : sylvie.crombez-lecoeuivre@univ-avignon.fr

Contact Ressources Humaines :

Lukas Le Mignon : lukas.le-mignon@univ-avignon.fr

Contact BU :

Isabelle Auriol : isabelle.auriol@univ-avignon.fr

Liste des adresses utiles

La DARI et le secrétariat des Écoles Doctorales

Avignon Université
Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI)
74 rue Louis Pasteur
Campus Hannah Arendt
Bâtiment Nord – Bureau 0w42
84029 Avignon

2 sites : Campus Hannah Arendt et Jean-Henri Fabre
CERI : permanence en CO51 les jeudi matin de 9h à 12h
Site internet : <https://univ-avignon.fr/recherche/le-doctorat/>

La BU Centre ville

CAMPUS HANNAH ARENDT, SITE CENTRE-VILLE
BÂT. SUD, 2E ÉTAGE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H45 À 19H50
04 90 16 27 87
bu@univ-avignon.fr

La BU Maurice Aguilhon

Bibliothèque Agroparc
CAMPUS JEAN-HENRI FABRE
BÂTIMENT B, PÔLE AGROSCIENCES
DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H45 À 18H
04 90 84 35 22
bu-agroparc-@univ-avignon.fr



AVIGNON
UNIVERSITÉ